

Association pour le Souvenir des Fusillés de la Braconne

Cotisation 2025 fixée à 5 € par adhérent

		cotisation à l'association pour l'année 2025 (5 euros par adhérent)			
		Vous pouvez souscrire plusieurs adhésions par foyer			
		contribution au maintien de la Méme (montant libre)	oire et aux act	tions de l'association	
Membre principal : si pas de changement par rapport aux années précédentes, ne remplir que ce qui est en gras.					
1	Nom	:	•••••	Prénom:	
,	Adresse:				
•	Code postal : Ville :				
]	N° téléphone :				
@mail :@					
<u>Autre(s) membre(s)</u> :					
]	Nom	:	•••••	Prénom:	
]	Nom	:	•••••	Prénom:	
]	Nom	:	••••••	Prénom:	
]	Règlement par chèque ou (*) par virement (s'il n'y a pas de modifications dans les informations)				
	co	otisation(s):	€		
	So	outien à l'Association :	€		
	<u>T</u>	<u>otal</u> :	€		

coupon réponse à adresser à Annick LAPOUGE 198 route du Temple 16590 BRIE accompagné du règlement libellé à l'ordre de ASFB

(*) si pas de changement dans les informations, possibilité de faire un virement, <u>en précisant l'objet</u>.

IBAN: FR76 1558 9165 0107 6630 1464 020 **BIC**: CMBRFR2BARK